



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

15 octobre 2020 20H30

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 15 octobre 2020, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Date de la convocation : 08 octobre 2020

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Leatitia CLAVIER, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Représentés : 0

Excusés : 0

Absents : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance : Jean BRANSIET.

1. Présentation de la convention redevance spéciale pour la collecte, le transfert et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères pour une activité professionnelle publique (mairie) ;

Une redevance spéciale à tout producteur de déchets assimilés aux ordures ménagères issus d'une activité professionnelle publique ou privée est due à établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Loire Forez agglomération. Elle est évaluée selon la quantité de déchets produits. Les bacs réservés au service public (mairie, maison communale, jardin public), n'ont pas à être utilisés par les particuliers. Il serait préjudiciable pour les finances de la commune de rajouter du poids dans ces bacs.

Chaque particulier payant une redevance doit utiliser sa poubelle jaune pour les déchets recyclables et sa poubelle verte/grise pour les ordures ménagères. Le verre (bouteilles, bocaux) doit être déposé dans les containers dédiés, à l'exception de la vaisselle en verre. Les déchets suivants ne doivent pas être mis dans ces poubelles mais apportés à la déchetterie :

- Déchets d'espaces verts,
- Huiles de vidange,
- Produits chimiques sous toutes leurs formes, résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides,
- Gravats, terres, débris de travaux, vitres, déchets encombrants ou lourds,
- Déchets d'activités de soins et déchets d'abattoirs,
- Déchets radioactifs.

L'enjeu des années à venir est la réduction des déchets ménagers. Avoir un compost est une façon d'y remédier ; des composteurs sont en vente à Loire Forez agglomération au tarif préférentiel de 25€ (un par foyer).

2. Délibération pour demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité 2021

Il est proposé de modifier la demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2021. Le lavoir des Mas est un bien de section communale. A ce titre il ne peut pas bénéficier de la subvention citée en objet pour sa réfection.

Il est proposé au conseil municipal de substituer au projet précédent une demande de subvention pour le financement de :

- Deux défibrillateurs, l'un pour la mairie et le second pour la maison communale ;
- La réfection du tableau électrique de la maison communale et de sa cave voutée.

La délibération pour cette demande de subvention est votée à l'unanimité

3. Délibération pour reconduction de la convention de déneigement avec l'entreprise Florent TP

La convention de déneigement entre la commune et l'entreprise Florent TP est arrivée à échéance au 30 octobre 2020. Il est proposé au conseil municipal de la renouveler dans les mêmes termes pour une période de trois ans et d'autoriser la maire à signer la convention avec cette entreprise

Cette proposition est votée à l'unanimité.

4. Demande de subvention association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Lyon

Une demande de subvention émanant de l'association de justice de la Cour d'appel de Lyon est portée à la connaissance du conseil municipal. N'ayant pas eu recours aux services de cette association il est proposé de ne pas leur octroyer de subvention.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5. Demande d'avis concernant le dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile

Les hameaux des Mas et du Crozet sont en zone blanche. L'instruction de ce dossier a été conduite en 2019. Après avoir recueilli l'avis favorable des principaux intéressés, il est proposé de répondre favorablement aux services de l'État qui demandent de confirmer cette programmation.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

6. Informations diverses

- **Sécurité routière** : le plateau traversant qui doit être réalisé à l'entrée d'Apinac, route de Tiranges, au niveau du centre permanent est en cours de finalisation. Il a vocation à diminuer la vitesse à l'entrée du bourg.

- **Stationnement dans le bourg** : Pour optimiser le stationnement tout en préservant les espaces verts et les zones d'infiltration des eaux pluviales, il est proposé de matérialiser, au sol, des zones de stationnement.

- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : le jeudi 26 novembre 2020.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h05.